

Renouvellement du Dossier de Bourse **Année Universitaire 2020/2021**

Il est porté à la connaissance des étudiants anciens que le renouvellement du dossier de bourse est fixé pour la période du **03 au 17 Janvier 2021**.

(Les étudiants sont priés de bien vouloir respecter ces délais.)

Dossier à fournir pour le renouvellement

1. Etudiants en Graduation

(Licence - Doctorat en Médecin - Doctorat en chirurgie Dentaire – Doctorat en Pharmacie)

- Une copie de l'attestation de Réinscription pour l'année 2020/2021.
- Une copie du Relevé des notes pour l'année 2019/2020.

2. Etudiants en Master :

- Une copie de l'attestation de Réinscription pour l'année 2020/2021.
- Une copie du Relevé des notes pour l'année 2019/2020.
- Un extrait de rôle de l'étudiant (Services des impôts).
- Une attestation de non activité salariale de l'étudiant (services de l'A.P.C).
- Une attestation de non Affiliation ou affiliation en qualité d'étudiant (C.N.A.S).

3. Etudiants en Doctorat (Système L.M.D ou Classique) :

- Une copie de l'attestation de Réinscription pour l'année 2020/2021.
- Un extrait de rôle de l'étudiant (Services des impôts).
- Une attestation de non activité salariale de l'étudiant (services de l'A.P.C).
- Une attestation de non Affiliation ou affiliation en qualité d'étudiant (C.N.A.S).

N.B : Les étudiants inscrits en Master ou Doctorat sont informés que La Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (C.N.A.S) a décidé de numériser le document d'affiliation qui peut, désormais, être téléchargé et extrait, par les assurés sociaux, via l'espace " el Hanaa" de la C.N.A.S. à travers le lien suivant :

<https://elhanaa.cnas.dz>

Vu la situation sanitaire causée par le COVID19 et à fin de limiter les rassemblements massifs, les étudiants sont appelés à déléguer leurs camarades pour le dépôt du dossier de renouvellement. Ainsi chaque étudiant peut ramener plusieurs dossiers de ses camarades et éviter les déplacements à risque. **Merci de votre Compréhension**

L'Administration

